

**\* STERILISATION DES CHATS ERRANTS \***

La population des chats errants reste importante sur notre territoire, occasionnant de nombreuses nuisances.

Quand on sait qu'un couple de chats errants peut donner naissance, chaque année, à 8 chatons, eux-mêmes capables de se reproduire après quelques mois, on en mesure l'impact.



**L'Administration communale  
remet en place  
un plan de stérilisation  
des chats errants.  
Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023**

\*\*\*\*\*

**LA PROCEDURE**

\*\*\*\*\*

Des cages, garnies d'appâts, seront disposées dans des sites où des concentrations de chats errants auront été signalées par les citoyens. Les animaux capturés seront confiés aux bons soins d'un vétérinaire lié à la commune par une convention. Les opérations se dérouleront, donc, dans les meilleures conditions et les animaux ne seront relâchés qu'une fois parfaitement rétablis.

*Les cages seront installées par le service voirie qui pourra également se charger d'acheminer celles-ci chez le vétérinaire.*

Si vous êtes propriétaires d'un chat et que vous avez droit au revenu garanti aux personnes âgées ou bénéficiez d'une allocation de remplacement de revenu ou d'une allocation d'intégration, la commune prendra en charge les frais liés à la stérilisation de votre animal sur présentation d'une attestation du CPAS.



Si vous êtes confrontés à ce problème, contactez-nous.

**Inscriptions – CONTACT**

Julien Counaert, 081/40.89.92 [julien.counaert@wasseiges.be](mailto:julien.counaert@wasseiges.be)

Virginie Libiouille, 081/85.54.80, [virginie.libiouille@wasseiges.be](mailto:virginie.libiouille@wasseiges.be)

L'Echevin du bien-être animal,

Nadine MARIQUE

